

224C0949
FR0014003FE9-FS0437

18 juin 2024

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BELIEVE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juin 2024, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹, CDC Croissance² et CDC Tech Premium³, le seuil de 5% des droits de vote de la société BELIEVE, et détenir 3 086 578 actions BELIEVE représentant 4 363 501 droits de vote, soit 3,16% du capital et 3,85% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (en direct)	0	-	0	-
Bpifrance Participations	1 276 923	1,31	2 553 846	2,25
CDC Croissance	1 809 655	1,85	1 809 655	1,60
CDC Tech Premium	0	-	0	-
Total CDC	3 086 578	3,16	4 363 501	3,85

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport par la société CDC Tech Premium de l'intégralité des actions BELIEVE qu'elle détenait à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Upbeat Bidco⁵.

¹ Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée à 100% par la CDC.

³ Société d'investissement à capital variable gérée par la société de gestion CDC Croissance.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 97 585 265 actions représentant 113 293 982 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁵ Cf. notamment D&I 224C0765 du 30 mai 2024 et D&I 224C0779 du 31 mai 2024.